

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 04231

Numéro SIREN : 384 626 578

Nom ou dénomination : Eksaé

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2021 sous le numéro de dépôt 60059

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

EKSAE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 €
17 Rue Eugène et Armand Peugeot
Immeuble le Corosa
92500 Rueil-Malmaison

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris - Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

EKSAE

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **Eksaé** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode de présentation exposé dans la note « Règles et méthodes comptables - § Provisions » de l'annexe, concernant le risque de non-paiement clients.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ Frais de développement

Les frais de développement dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 5 242 371 € sont évalués selon les règles et méthodes comptables exposées dans la note de l'annexe « Notes sur le bilan - § Immobilisations incorporelles ».

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable.

▪ **Fonds commercial**

Le fonds commercial, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 3 414 974 €, fait l'objet d'un test de dépréciation annuel selon les modalités décrites dans la note de l'annexe « Notes sur le bilan - § Fonds commercial ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'information donnée à ce titre est appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes

annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 25 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Thierry Chautant
Associé


Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	39 066 820	33 824 449	5 242 371	8 358 622
Concessions, brevets et droits assimilés	40 110	39 179	931	3 148
Fonds commercial	3 414 974		3 414 974	3 414 974
Autres immobilisations incorporelles	430 974	430 974		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	984 414	768 308	216 107	55 191
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 861	2 531	11 330	770
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	43 951 154	35 065 442	8 885 712	11 832 705
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	13 586 340	384 922	13 201 418	7 860 152
Fournisseurs débiteurs				20 422
Personnel	253 908		253 908	14 995
Etat, Impôts sur les bénéfices	117 036		117 036	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	728 068		728 068	234 753
Autres créances	26 286		26 286	10 097
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 666		6 666	16 047
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 588 897		2 588 897	2 119 365
Charges constatées d'avance	302 404		302 404	217 882
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 609 606	384 922	17 224 684	10 493 711
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	61 560 760	35 450 363	26 110 396	22 326 416


Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	64 765	64 765
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100 001	120 853
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	123 102	102 250
Report à nouveau	1 944 811	487 372
Résultat de l'exercice	987 153	1 457 439
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 799 698	6 915 949
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 019 530	10 148 628
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 511 180	235 500
Provisions pour charges	1 273 738	1 225 701
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 784 918	1 461 201
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	2 500 000	
<i>Découverts et concours bancaires</i>		52
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 500 000	52
Emprunts et dettes financières diverses	521	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	4 405 097	4 013 453
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 475 386	2 192 829
<i>Personnel</i>	1 291 539	1 254 950
<i>Organismes sociaux</i>	1 028 119	805 663
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		271 696
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	2 444 027	1 515 593
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	30 813	29 967
Dettes fiscales et sociales	4 794 497	3 877 869
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	94	154 003
Produits constatés d'avance	130 352	478 381
TOTAL DETTES	15 305 948	10 716 587
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	26 110 396	22 326 416

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	189 558	193 940
Production vendue	16 603 165	16 622 032
Production stockée		
Subventions d'exploitation	2 667	
Autres produits	1 655 259	3 136 645
Total	18 450 648	19 952 617
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	221 777	73 401
Variation de stock (m/ses)		
Achats de m.p & aut.approv.		
Variation de stock (m.p.)		
Autres achats & charges externes	5 908 264	5 169 404
Total	6 130 041	5 242 805
MARGE SUR M/SES & MAT	12 320 608	14 709 812
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	314 352	320 209
Salaires et Traitements	5 099 519	5 127 491
Charges sociales	2 562 922	2 849 231
Amortissements et provisions	3 906 565	4 055 807
Autres charges	50 314	28 241
Total	11 933 672	12 380 979
RESULTAT D'EXPLOITATION	386 936	2 328 833
Produits financiers		4 330
Charges financières	49 376	48 775
Résultat financier	-49 376	-44 445
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	337 560	2 284 388
Produits exceptionnels	3 238 601	2 777 505
Charges exceptionnelles	2 150 153	2 575 711
Résultat exceptionnel	1 088 448	201 793
Participation des salariés	155 553	275 058
Impôts sur les bénéfices	283 302	753 684
RESULTAT DE L'EXERCICE	987 153	1 457 439

Plaquette annuelle 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Conséquences de l'événement Covid19

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ont eu pour conséquence une baisse de chiffre d'affaires sur le premier trimestre 2020.

La crise sanitaire nous a incité à la vigilance, notamment pour protéger nos salariés. La société a mis en place des changements organisationnelles pour s'adapter aux conditions actuelles : mise en place du télétravail, aménagement des bureaux pour respecter les mesures barrières, planning de présence, procédures sanitaires renforcées.

De plus, la société a mis en œuvre :

- Davantage de moyens en masques, gants et en gel hydro alcoolique pour se protéger.

Pour faire face à cette crise, notre société a également bénéficié au cours de l'exercice écoulé :

- De trois (3) PGE (Prêt garanti par l'État) d'un montant total de 2.5 millions d'euros (à échéances entre 1 an et 5 ans pour 2.13M€ et 370K€ à plus de 5 ans).

La crise sanitaire liée au Covid-19 se poursuit et les mesures prises par le gouvernement évoluent régulièrement en fonction de l'évolution de l'épidémie. Cet événement postérieur par nature incertain n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos à la fin de cet exercice, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat à la fin de l'exercice sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur l'exercice à venir. Néanmoins aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2020 et la poursuite de l'activité n'est pas remise en cause. La société est en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie sur la période en cours.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au cours de l'exercice 31/12/2020, les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 43.7K€

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EKSAE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 26 110 396 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 987 153 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

Logiciels acquis :

Ils font l'objet d'un amortissement sur une durée de 1 à 5 ans.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

La société comptabilisait intégralement jusqu'en 2019 le risque de non-paiement client en provision pour dépréciation des comptes client. Le risque de non-paiement correspondant majoritairement à un litige nécessitant éventuellement un avoir pour être soldé et non un défaut de paiement des client (qui appartiennent au secteur Public), cela a conduit au changement comptable suivant pour traduire ces deux aspects :

- La provision pour dépréciation client 2019 a été intégralement reprise pour 1.393.922 € et en parallèle il a été dotée :
 - o une provision pour risques et charges client pour 1.211.832 € correspondant au risque lié aux litiges
 - o une provision pour dépréciation des créances clients pour 384.921 € en fonction de l'antériorité de la créance

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	38 966 395	100 425		39 066 820
- Fonds commercial	3 414 974			3 414 974
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	471 084			471 084
Immobilisations incorporelles	42 852 453	100 425		42 952 878
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	187 683	170 000		357 683
- Matériel de transport	13 455			13 455
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	592 382	20 894		613 276
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	793 520	190 894		984 414
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 301	10 560		13 861
Immobilisations financières	3 301	10 560		13 861
ACTIF IMMOBILISE	43 649 275	301 880		43 951 154

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	100 425	190 894	10 560	301 880
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	100 425	190 894	10 560	301 880
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont activés dès lors que l'entreprise peut démontrer :

- Son intention, sa capacité financière et technique à mener le projet de développement à son terme,
- Qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- Que le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par la société dans le cadre de son activité d'édition (création de progiciels commercialisables) concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaire majorées, d'une part des charges sociales et, d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés.

Les coûts de développement sont amortis linéairement de la façon suivante :

- Nouvelles gammes.....5 ans
- Produits millésimés.....1 an
- Autres gammes.....3 ans

La société utilise la faculté de déduire intégralement, via un amortissement dérogatoire, les frais de développement relatifs à des dépenses de conception de nouveaux progiciels.

Les frais de développement correspondant à des projets non encore finalisés sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours et ne font pas l'objet d'amortissements.

En cas d'indice de perte de valeur, la valeur nette comptable des frais de développement est comparée à leur valeur recouvrable. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant. La valeur recouvrable est appréciée notamment en fonction des perspectives de commercialisation des projets.

Notes sur le bilan

Aucune dépense de cette nature n'a été activée en l'absence de nouveau développement sur la période et les frais de maintenance sont comptabilisés en charge.

	Montant Brut	Durée
Frais de R&D	39 066 820	
Frais de recherche	39 066 820	

Fonds commercial

	31/12/2020
Éléments achetés Éléments réévalués Éléments reçus en apport	3 414 974
Total	3 414 974

En application du règlement ANC 2015-06, les malis techniques issus des TUP en faveur d'EKSAE ont été affectés au 1er janvier 2016 en fonds commercial.

Le poste « fonds commercial » n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation lorsque l'évaluation faite à la clôture de l'exercice est inférieure la valeur au bilan.

Un test de dépréciation est réalisé à chaque clôture.

La valeur d'usage de ces actifs correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie.

Il a été appliqué un multiple de valorisation de 10 à l'EBITDA du Budget 2021.

Soit EBITDA 2021 (budget) 2.7M€ x 10 = 27M€

L'évaluation est faite globalement si le ou les fonds concernés sont indissociables de l'activité de l'entreprise.

Amortissements des immobilisations


Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	30 607 773	3 216 677		33 824 449
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	467 936	2 217		470 153
Immobilisations incorporelles	31 075 709	3 218 894		34 294 603
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	146 047	21 274		167 320
- Matériel de transport	13 455			13 455
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	578 827	8 705		587 532
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	738 329	29 978		768 308
ACTIF IMMOBILISE	31 814 038	3 248 872		35 062 911

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 15 027 904 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 861		13 861
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 586 340	13 586 340	
Autres	1 125 298	1 125 298	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	302 404	302 404	
Total	15 027 904	15 014 042	13 861
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FAE HORS GROUPE	6 465 688
Total	6 465 688

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	26 000	38,46
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	26 000	38,46

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 18/06/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	487 372
Résultat de l'exercice précédent	1 457 439
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	1 944 811
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	1 944 811
Total des affectations	1 944 811

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2020		Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	1 000 000				1 000 000
Primes d'émission	64 765				64 765
Réserve légale	120 853			20 852	100 001
Réserves générales	102 250		20 852		123 102
Report à Nouveau	487 372		1 457 439		1 944 811
Résultat de l'exercice	1 457 439		987 153	1 457 439	987 153
Provisions réglementées	6 915 949		100 425	3 216 676	3 799 698
Total Capitaux Propres	10 148 628		2 565 869	4 694 967	8 019 530

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	6 915 949	100 425	3 216 676	3 799 698
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	6 915 949	100 425	3 216 676	3 799 698

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	235 500	1 275 680			1 511 180
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	1 205 701	163 424	115 387		1 253 738
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	20 000				20 000
Total	1 461 201	1 439 104	115 387		2 784 918

La société a constaté une provision IFC correspondant au montant des engagements de l'entreprise vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en ce qui concerne l'ensemble des engagements de retraite, pension, compléments de retraite, indemnités et allocations en raison du départ à la retraite. Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ volontaire à la retraite, pondérées par les coefficients suivants :

- la revalorisation attendue des salaires 1,5%,
- l'âge de départ à la retraite (actuellement fixé à 65 ans)
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE en 2016 et sur le taux de rotation résultant de l'observation statistique,
- le taux d'actualisation s'élève à 0,75 % au 31/12/2020 (0.75% au 31/12/2019).

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 15 305 948 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 500 000		2 130 334	369 666
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	521	521		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 475 386	3 475 386		
Dettes fiscales et sociales	4 794 497	4 794 497		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	48 949	48 949		
Produits constatés d'avance	130 352	130 352		
Total	15 305 948	12 805 948	2 130 334	369 666
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 500 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	4 405 097			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FNP HORS GROUPE	323 598
FNP GROUPE	309 810
Intérêts courus sur emprunts PGE	521
C/C EKSAE DEV. INTERETS A PAYER	48 855
CONGES A PAYER	454 686
PROVISION RTT	3 304
PARTICIPATION DES SALARIES	155 553
PROVISION PRIMES	213 725
PROVISION PRIME VACANCES	67 000
NDF AGENCES + SIEGE	4 186
PRIME INTERESSEMENT	111 279
CHG SOC S/ CONGES	209 461
CHG SOC S/ PRIMES	82 609
EFFORT CONSTRUCTION	29 175
TAXE APPRENTISSAGE	12 725
TAXE HANDICAPES	15 984
FORMATION PROF.	26 214
CAP ORG. SOCIAUX	531
Total	2 069 215

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	302 404		
Total	302 404		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	130 352		
Total	130 352		

Capital social

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	16 602 243		16 602 243
Ventes de marchandises	189 558		189 558
Produits des activités annexes	922		922
TOTAL	16 792 723		16 792 723

Les principes comptables conduisent à reconnaître le chiffre d'affaires en fonction des critères suivants :

- le fait générateur de la vente de progiciels, matériels et de logiciels est la signature du marché public
- la prise en compte des prestations de services, au fur et à mesure de leur réalisation,
- la prise en compte du chiffre d'affaires récurrent, au prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes de licences « termées » ou d'extension de licences est comptabilisée en intégralité à la signature du marché public qu'il s'agisse de licences « on-premise » ou de droits d'utilisation accordés dans le cadre de ventes de licences hébergées.

Pour ce qui concerne les ventes de licences, les critères suivants ont été considérés comme remplis :

- redevance fixe
- contrat non résiliable
- exploitation libre de la licence par le bénéficiaire
- le concédant n'a pas d'autres obligations à acquitter

Charges et Produits exceptionnels

Notes sur le compte de résultat

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	360	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	837 535	
Amortissements dérogatoires	100 425	
Autres provisions réglementées	1 211 832	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		21 924
Amortissements dérogatoires		3 216 676
TOTAL	2 150 153	3 238 601

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (produit générée par l'abandon de compte courant, charge consécutive au retour à meilleure fortune, cessions d'éléments d'actif et reprises de provisions initialement dotées en charges exceptionnelles).

Les charges exceptionnelles sont constituées :

- pour partie de la provision pour litiges clients de 1.2M€
- pour partie des amortissements dérogatoires liés aux frais de recherche et développement pour 100K€
- pour partie des charges de Carve-Out suite au changement d'actionnaire 764K€ contre 361K€ au 31/12/2019. Les 764K€ concernent essentiellement du développement informatique pour 600K€ et 85K€ d'honoraires pour le département finance.

Les produits exceptionnels sont constitués quasi exclusivement de la reprise de provision pour amortissement dérogatoire des immobilisations incorporelles, soit 3.2M€.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

La société a obtenu 3 PGE (LCL, BNP et BPRI) pour un montant de 2,5 M€ et a négocié les modalités suivantes :

- Remboursement sur 5 ans (durée d'amortissement maximum)
- Franchise d'1 an avant amortissement
- Amortissement mensuel
- 1er versement en juillet 2022 et dernier versement en juin 2026 (48 mensualités au total)

Le 3ème confinement lié à la crise du Covid 19 n'a pas eu d'impact sur l'activité de la société
Aucun autre événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 122 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	83	
Agents de maîtrise et techniciens	39	
Employés		
Ouvriers		
Total	122	

La société mère EKSAE DEVELOPPEMENT a 2 salariés.



Notes sur les retraites

Engagements de retraite

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 1 253 738 euros



Notes sur l'intégration fiscale

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

La société SAS EKSAE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS EKSAE DEVELOPPEMENT.

EKSAÉ
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000.000 €
Siège Social : 1-7 rue Eugène et Armand Peugeot – Immeuble Le Corosa
92500 Rueil-Malmaison
384 626 578 RCS de Nanterre

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021**

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Associé Unique, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 987.153 euros de la manière suivante :

• Bénéfice de l'exercice	987.153 euros
augmenté du Report à nouveau antérieur, soit	1.944.811 euros

soit un solde de	2.931.964 euros

En totalité au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices sociaux.

***Certifié conforme par le Président
Eksaé Développement
Représentée par Monsieur Régis Baudouin***

